

Colloque CDUS

30/03/23



Nos partenaires en 2022 : ils nous font confiance !



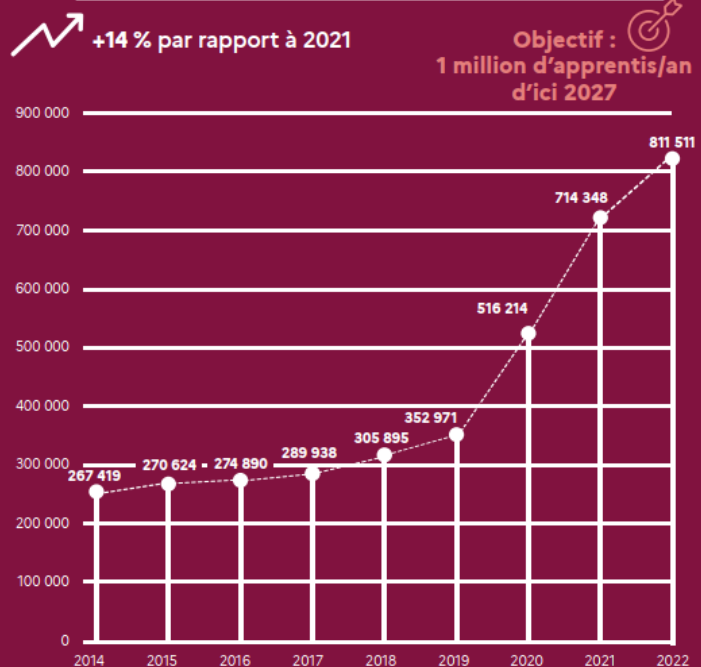
3200 apprentis
190 diplômes
97 % de réussite aux examens
88 % d'insertion
2 % de rupture de contrats

Des chiffres historiques

837 000

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE
EN 2022 DANS LE PRIVÉ ET LE PUBLIC

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX CONTRATS
D'APPRENTISSAGE PAR AN DANS LE SECTEUR PRIVÉ



Le nombre de nouveaux contrats dans le secteur privé a été multiplié par 2,8 entre 2017 et 2022.

Le cap des 10 000 apprentis en situation de handicap* a été dépassé en 2022.

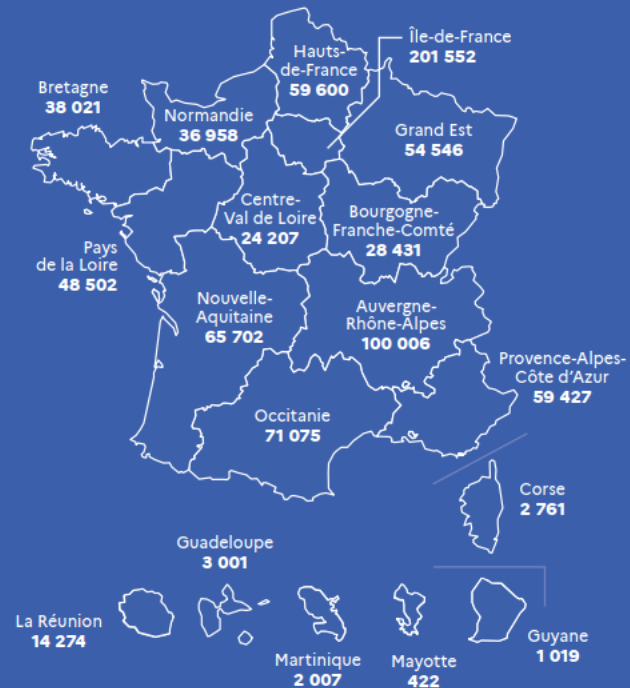
*Apprentis reconnus en qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Données Dares 2023

TOUS LES TERRITOIRES bénéficient de l'apprentissage

NOMBRE DE NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE
PAR RÉGION DANS LE SECTEUR PRIVÉ EN 2022

Le nombre de contrats augmente dans toutes les régions*

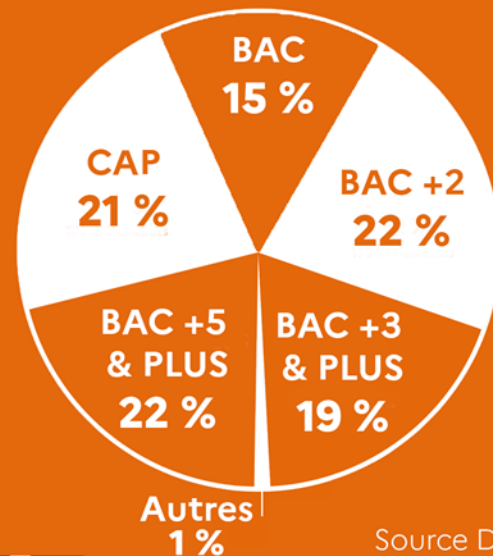


*À l'exception de Mayotte et de la Guyane

Données Dares 2023

Un changement de modele

**REPARTITION
DES NOUVEAUX
CONTRATS
D'APPRENTISSAGE
PAR NIVEAU DE
QUALIFICATION
DANS LE SECTEUR
PRIVE EN 2022**



Source DARES 2023



**PLUS DE 3/4
DES RECRUTEMENTS
D'APPRENTIS ONT LIEU
DANS DES ENTREPRISES
DE - 250 SALARIÉS**

0-49
salariés



537 493
contrats
66 %

50-249
salariés



91 714
contrats
11 %

250-999
salariés



67 114
contrats
8 %

1 000
salariés
et plus

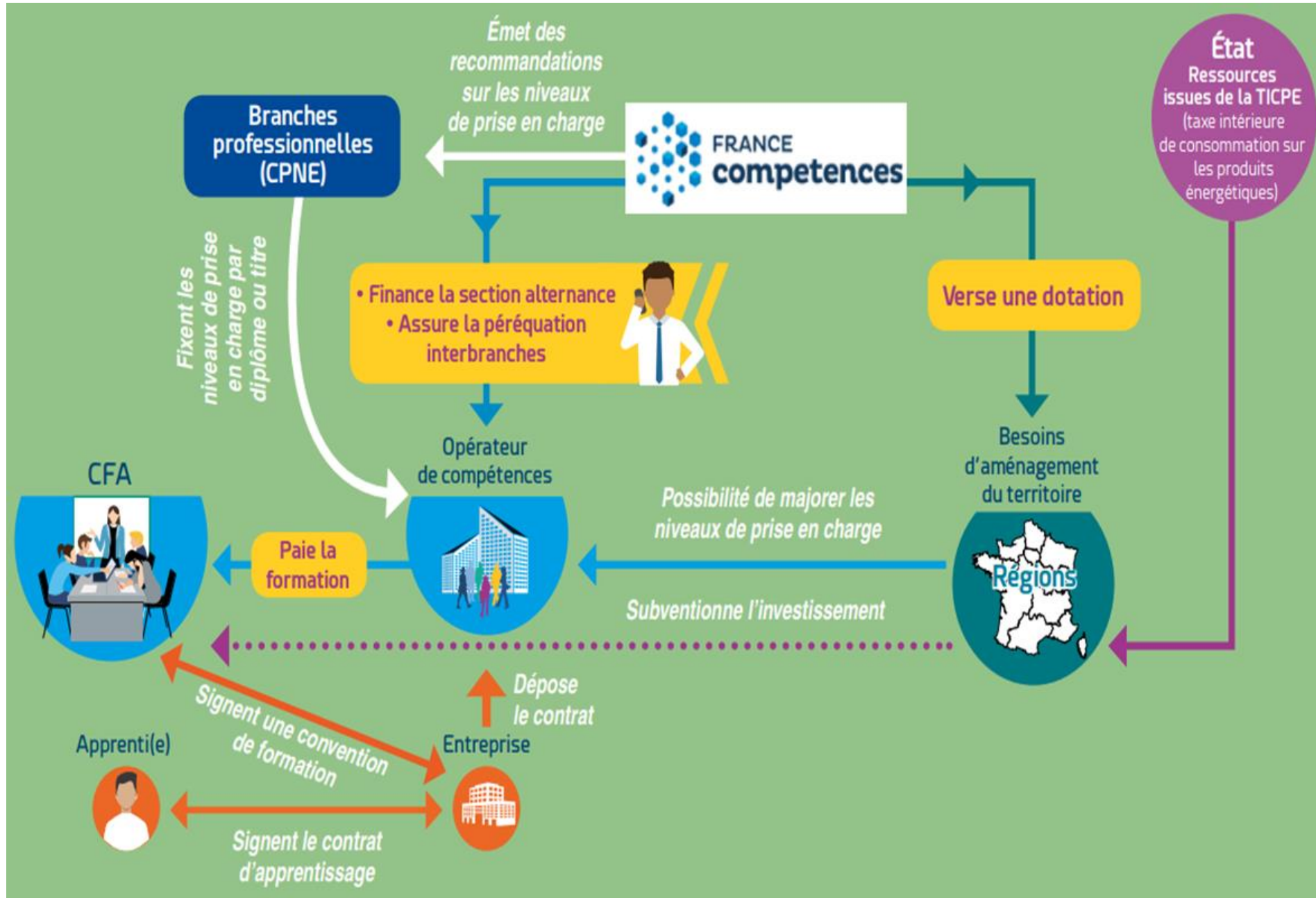


115 190
contrats
14 %

Source DARES 2023



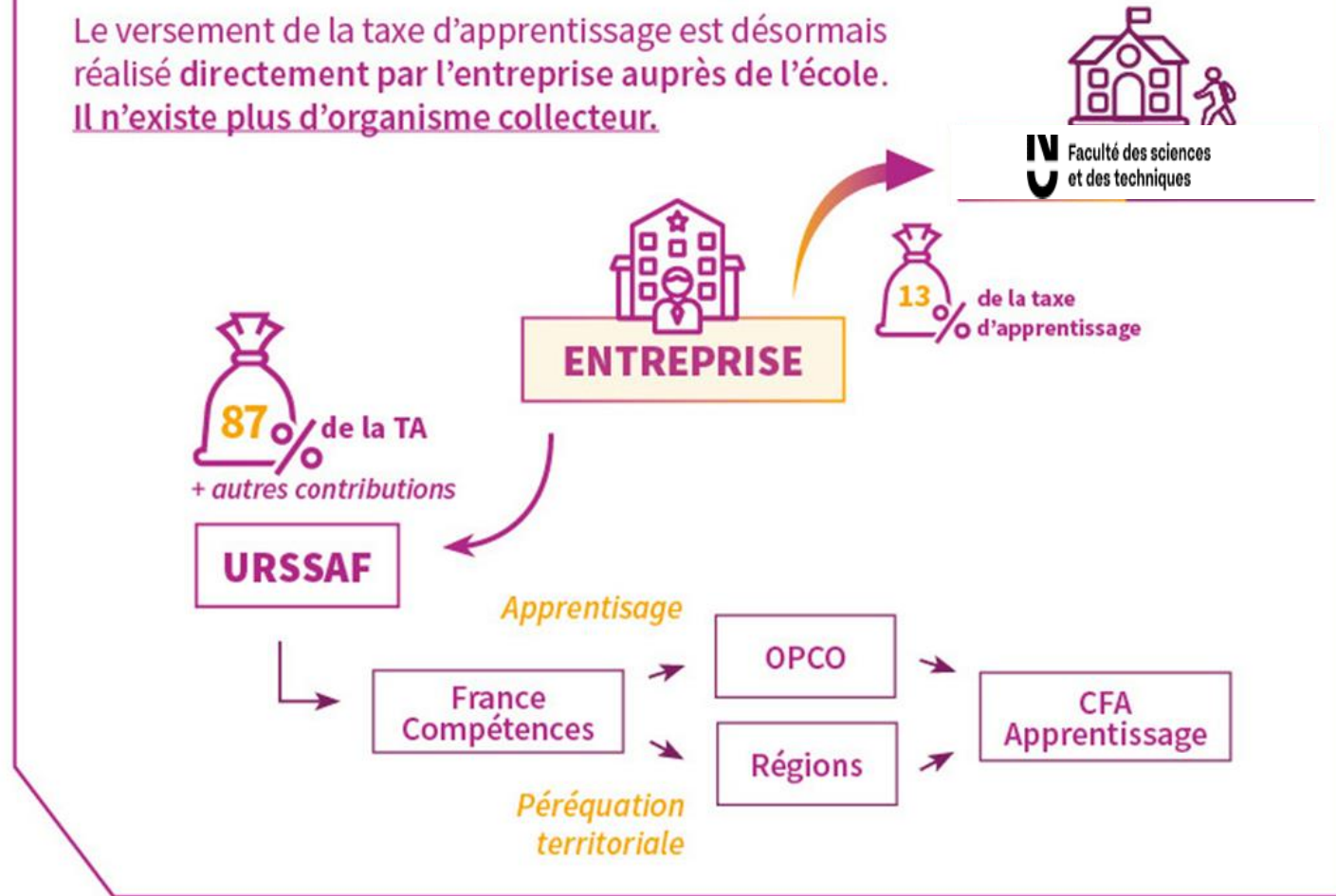
Un nouveau cadre de financement



La taxe d'apprentissage modifiée

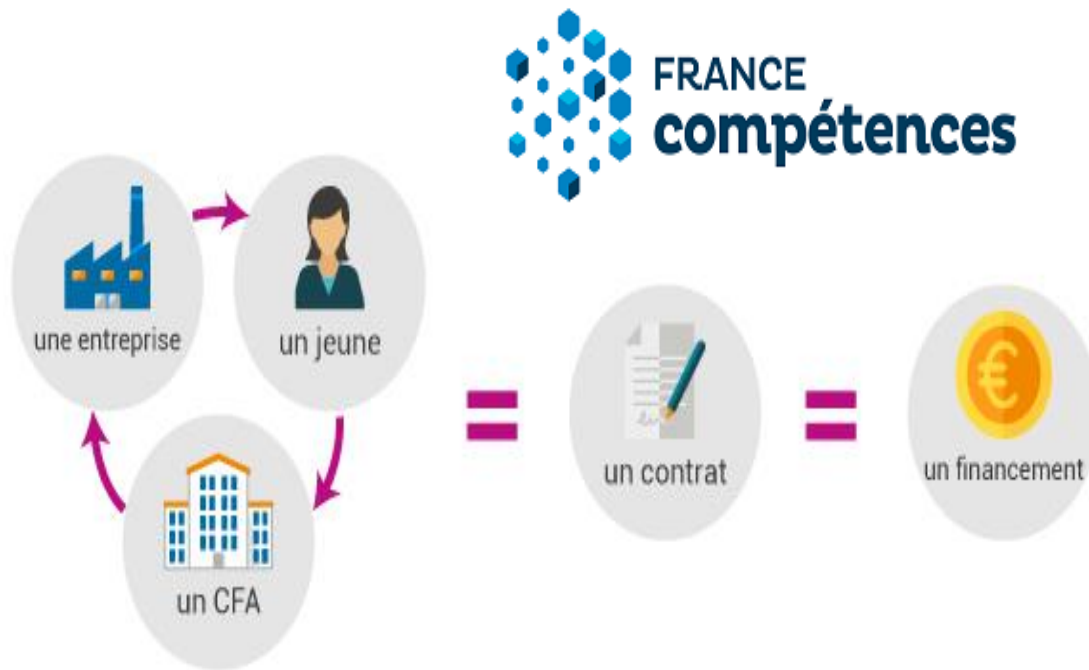
LA RÉFORME TA 2020/2021

Le versement de la taxe d'apprentissage est désormais réalisé directement par l'entreprise auprès de l'école. Il n'existe plus d'organisme collecteur.

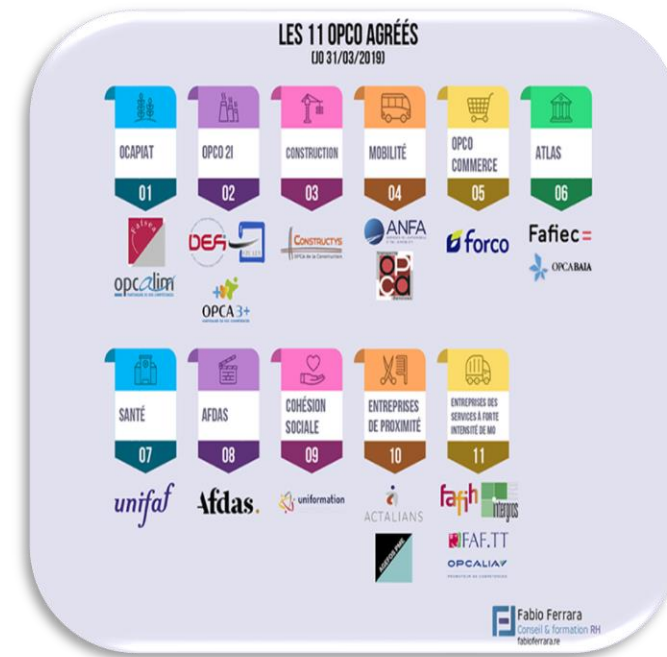


Un nouveau mode de financement

- L'apparition du « NPEC » Niveau de Prise en Charge



Des OPCA aux OPCO: nouveaux financeurs



Exemple : Une apprentie signe un contrat d'apprentissage en Master MIAGE . Le CFA perçoit un niveau de prise en charge de 7200€ /an selon des modalités de versement prévues par la loi du 05/09/18

Les frais annexes à la formation (hors transport)



L'opérateur de compétences **doit prendre en charge, dès lors qu'ils sont financés par les CFA, les frais annexes à la formation des apprentis** (pour les contrats conclus après 1^{er} janvier 2020, comme pour le stock de contrats conclus antérieurement) :

1

Frais d'hébergement par nuitée, dont le montant va être déterminé par l'OPCO de l'employeur de l'apprenti, dans le cadre d'un maximum déterminé par arrêté (un montant de 6 € maximum est envisagé)

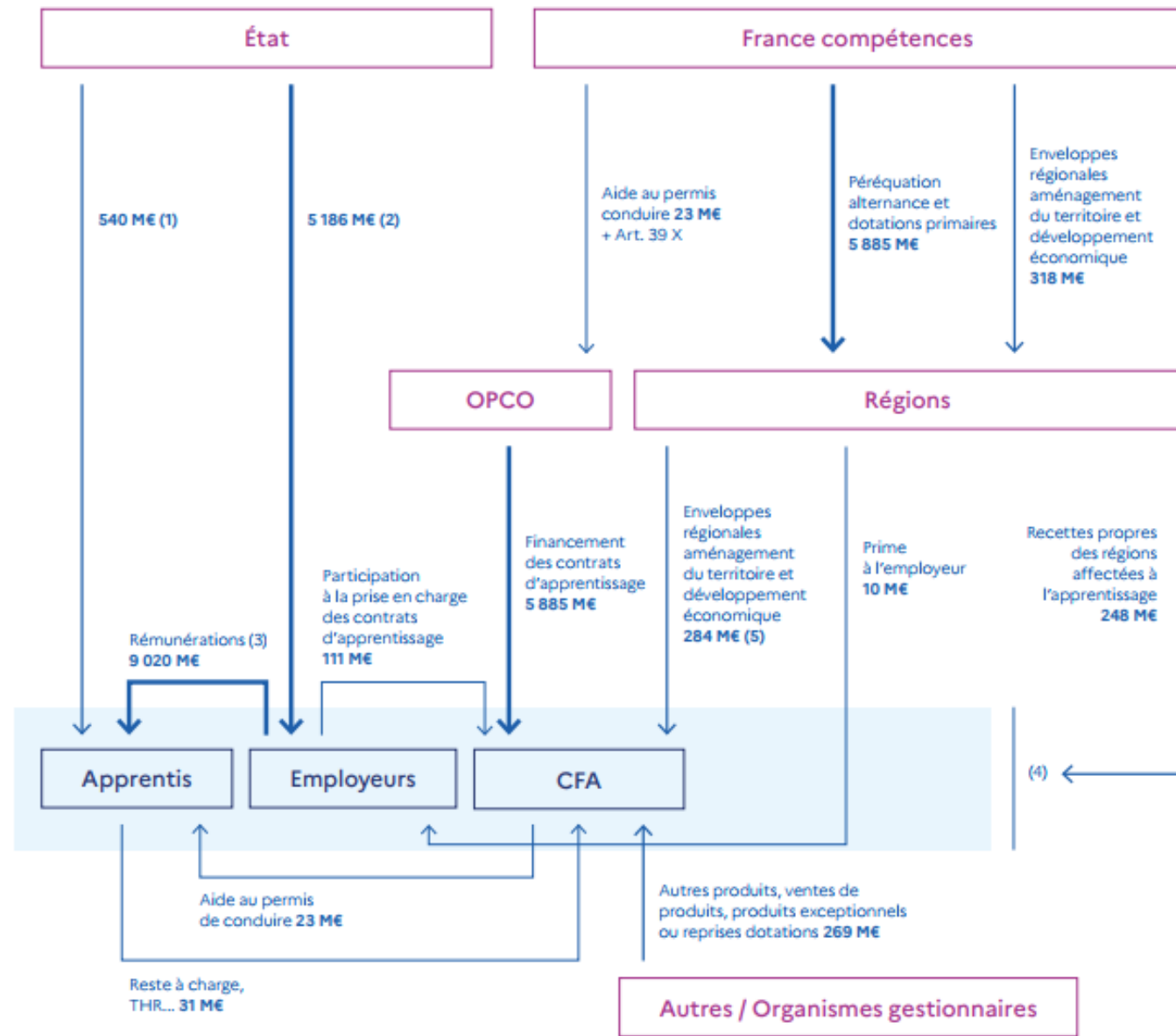
2

Frais de restauration par repas, dont le montant va être déterminé par l'OPCO de l'employeur de l'apprenti, dans le cadre d'un maximum déterminé par arrêté (un montant de 3 € maximum est envisagé)

3

Frais de premier équipement, dans la limite d'un plafond maximal de 500 euros (contenu et montant à déterminer par les branches, à valider au conseil d'administration de l'opérateur de compétences)

2 SCHÉMA GLOBAL DES FLUX FINANCIERS DE L'APPRENTISSAGE



Fondements en matière d'obligation comptable

- **Une double obligation légale issue de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**

- **Article L. 6352-7 du code du travail** : *Les organismes de formation à activités multiples suivent d'une façon distincte en comptabilité l'activité exercée au titre d'une part, de la formation professionnelle continue et, d'autre part, de l'apprentissage.*
- **Article L.6231-4 du même code** : *Tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique. Les règles de mise en œuvre de cette comptabilité analytique ainsi que le seuil à partir duquel cette obligation s'applique sont fixés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.*

Par ailleurs,

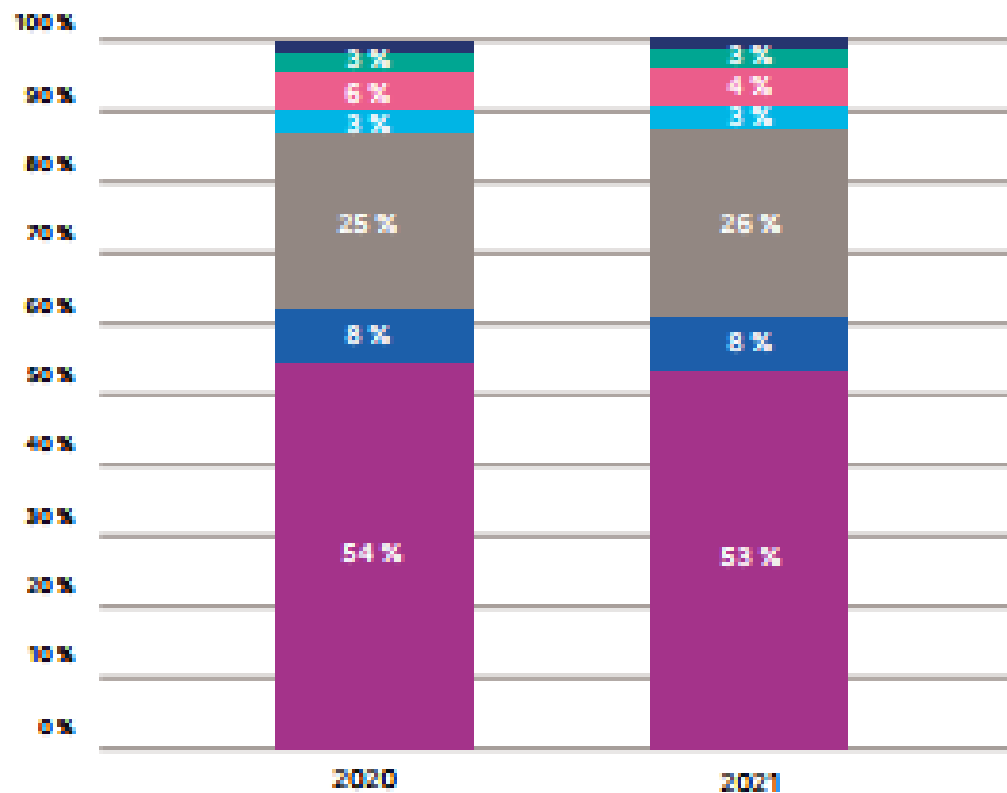
- France compétences a pour mission d'assurer la veille, l'observation et la transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle (L6123-5 6° du code du travail)

=> A ce titre, les centres de formation d'apprentis ont obligation de transmettre à France compétences tout élément relatif à la détermination des coûts

**CLASSIFICATION ANALYTIQUE DES CHARGES ET DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ
APPRENTISSAGE PAR DIPLÔME ET TITRE PRÉPARÉ (ARTICLE 4 DE L'ARRÊTÉ)**

Charges annuelles – année civile	Produits annuels – année civile
<p>Pédagogie et accompagnement : Pédagogie : - Conception des enseignements - Réalisation des enseignements - Evaluation des enseignements - Démarche qualité - Autres Accompagnement : - Accompagnement social - Accompagnement au titre de la promotion de la mixité et de l'égalité femmes-hommes - Accompagnement professionnel (dans le projet, vers l'emploi, recherche d'entreprises y compris en cas de rupture de contrat) - Accompagnement des apprentis en situation de handicap - Autres accompagnements Frais annexes à la formation – décret n° 2018-1345 du 28/12/2018 Restauration et hébergement : - Hébergement et restauration - Hébergement (charges d'exploitation et autres) - Restauration (charges d'exploitation et autres) Autres : - Premier équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation - Mobilité internationale des apprentis - Frais de déplacement pour les ultramarins Autres frais annexes (éventuelles dépenses pour le transport des apprentis, et tout autre dépense qui ne rentre pas dans les catégories issues du décret n° 2018-1345 du 28/12/2018 sur les frais annexes) Structure et fonctions supports : regroupe les frais d'administration et de gestion, d'énergie, des frais de personnel non affectés à la pédagogie, réunions de la gouvernance, locaux, honoraires, assurances, taxes... Communication et frais de réseau (cotisations) Dotations aux amortissements Inférieures à 3 ans : - Investissements pédago < à 3 ans - Autres Investissements < à 3 ans Supérieures à 3 ans : - Investissements pédago > à 3 ans - Autres Investissements > à 3 ans Charge non incorporables : charges financières ou charges exceptionnelles, etc.</p>	<p>Chiffre d'affaires : facturation des contrats d'apprentissage : - Opc : - Entreprises : - Autres : Autres produits relatifs à l'apprentissage, dont ceux venant en atténuation des charges : subventions d'exploitation, autres facturations, transferts de charges, remboursement des frais annexes..., issus - Opc : - Entreprises : - Régions : - Etat, autres collectivités et établissements publics : - Autres : Produits non incorporables : produits financiers ou produits exceptionnels (dont quote-part des subventions d'investissement), etc.</p>
Nombre d'apprentis :	

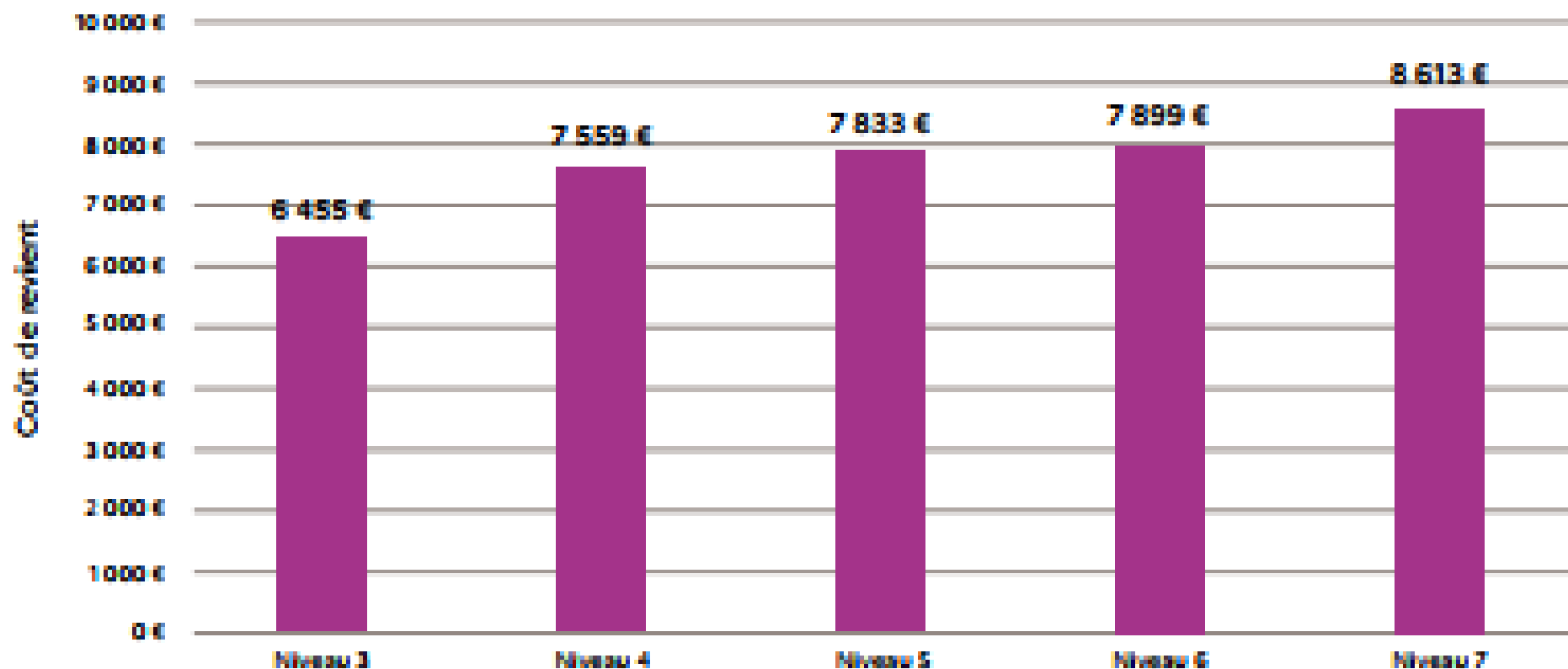
COMPOSITION DU COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI ENTRE 2020 ET 2021 (EN %)



- Pédagogie
- Accompagnement
- Structure
- Dotations amortissements pour investissements
- Communication
- Charges exceptionnelles et provisions
- Frais annexes (THR)

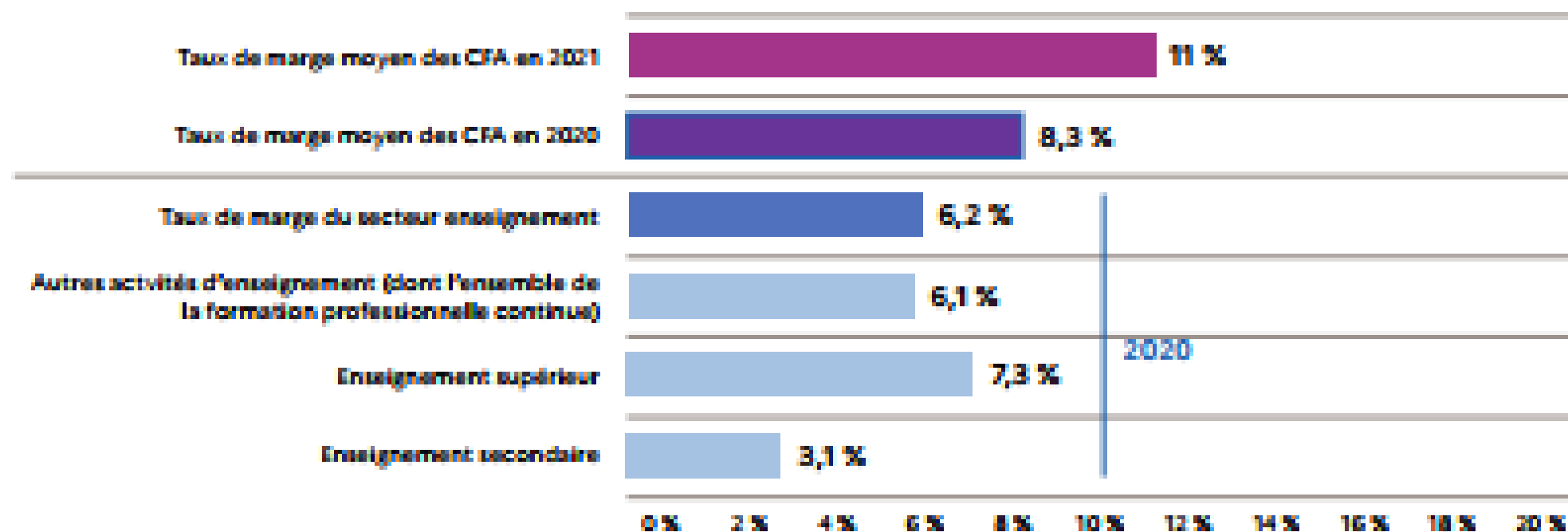
Source : comptabilité analytique des CFA, ensemble 2020 sur l'exercice 2021, France compétences. Données provisoires pour l'exercice 2021.

COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI (SELON LE NIVEAU DE CERTIFICATION)



Source : comptabilité analytique des CFA, remontées 2022 sur l'exercice 2021, France compétences. Données provisoires.

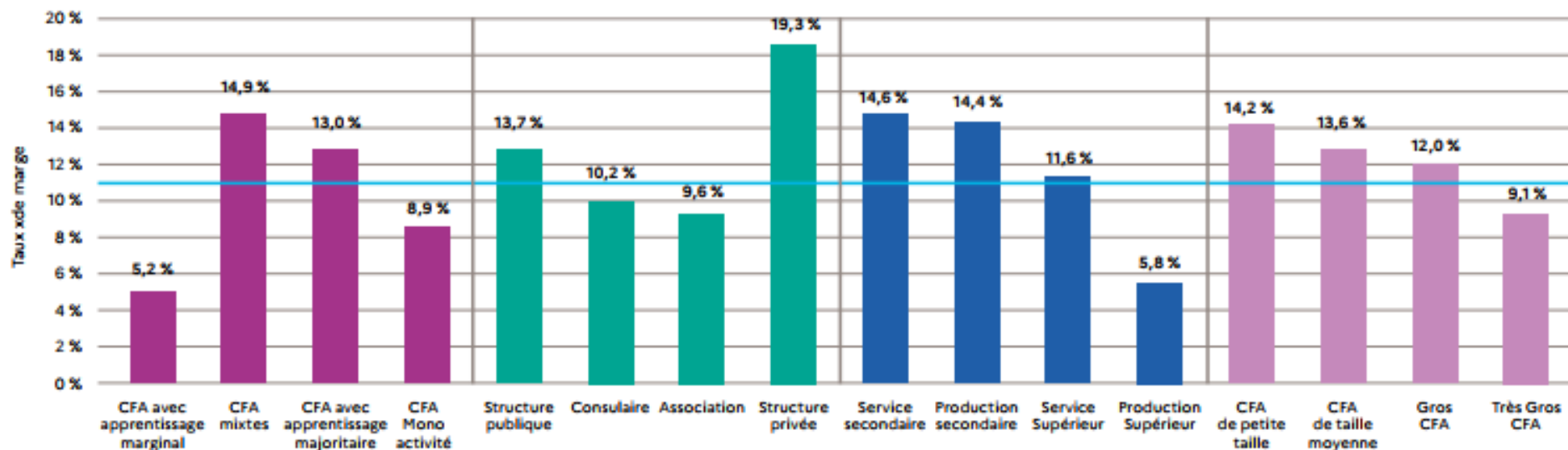
COMPARAISON DU TAUX DE MARGE DES CFA AU TAUX DE MARGE DU SECTEUR ENSEIGNEMENT



Sources : comptabilité analytique des CFA, France compétences (données provisoires pour l'année 2021), Etape 2020*, Insee.

9 TAUX DE MARGE MOYEN DES CFA À FIN 2021, SELON LE PROFIL ET LES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES

En moyenne les CFA ont un taux de marge de 11 % fin 2021, contre 5,2 % pour les CFA déclarant que l'apprentissage constitue une part marginale de leur activité formation.

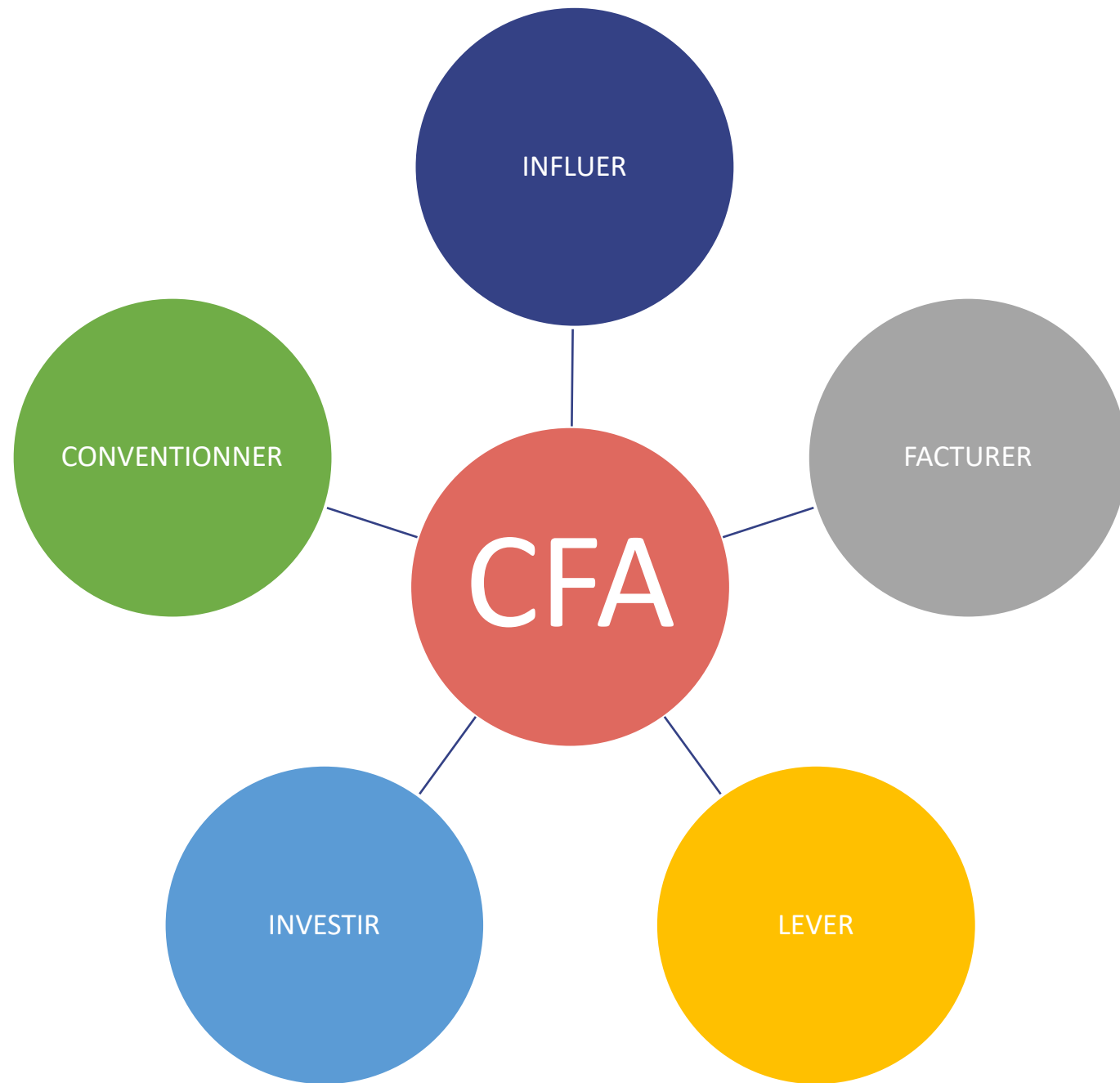


— Taux de marge moyen des CFA (11 %)

Sources : comptabilité analytique des CFA, remontées 2022 sur l'exercice 2021, France compétences. Le taux de marge présenté dans le graphique ont fait l'objet d'un redressement statistique.

Le Rôle du CFA





Influer

- NPEC avec Branches
- Coûts complets
- Eviter les coûts minorés basés sur un constat de recettes
- Lien avec les services financiers centraux

Facturer

- Mesurer le taux de recouvrement (95 %)
- Services instructeurs de contrats
- Portefeuilles par OPCO

Lever

C.Régional :

- Mobilité internationale
- Premier équipement
- Handicap
- Fonds de soutien

Fonds propres :
ITA
CVEC

Investir

- Fonds propres
- AAP OPCO
- Equipts péda
- Travaux
- Fonds mutualisés
- Taxe d'apprentissage

Conventionner

- Frais annexes : CROUS repas à 0,30 cts
- FJT
- Services autres : ITA

Merci de votre attention